

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-07-01/08

Nombre de conseillers en exercice 27
Quorum 14
Présents 23
Votants 25

Le premier juillet deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Etienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRET, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Guillaume OBERT, Marcia PINHEIRO, Sébastien BROISIN, Véronika MARTIN, Aloïs SAINT-JEAN, Thibaud NATON, Lorenzo SANCHEZ, Florian AUBERTIN, Martine MC SWEENEY, Jean-Marie BOUET

Absents excusés Gérard MAGNET, Christophe LASNIER

Pouvoirs Jennifer THEVENIN donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Marine RONDARD donne pouvoir à Thibaud NATON

Secrétaire Marcia PINHEIRO

AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE « LES PIMPINAUDES » A SOUCIEU-EN-JARREST – LOT 07 DOUBLAGES – CLOISONS – PLAFOND – PEINTURE

Arnaud SAVOIE, le Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2194-2, R.2194-7 et R.2197-8 ;

Vu la décision du Maire n°11/2025 en date du 16/09/2025 portant attribution du lot 07 du marché de travaux pour la construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest ;

Considérant l'attribution du marché à la société EDP (813 763 224 00033) ;

Considérant la nécessité de réajuster les travaux initialement prévus au marché (moins-value) :

- suppression des habillages muraux (- 5 313,55€ HT – devis D0932 du 21 mai 2026) ;

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest ;

Considérant l'incidence financière au marché établie à - 4,88 % (- 5 313,55€ HT) ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest pour un montant de - 5 313,55€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à ce marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le



ID : 069-216901769-20260701-DE20260701_08-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Marcia PINHEIRO,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 25/06/2026

Dépôt en Préfecture le - 8 JUIL. 2026

Publication le - 9 JUIL. 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.